

Protocole d'accord de levée du préavis de grève intersyndicale (CFDT, CGT, FO, SNJ) pour la journée du 10 mai 2025

Par une saisine en date du 22 avril 2025, relative à « la dégradation des conditions de travail consécutive à la suppression de postes au sein de l'établissement de Malakoff », la délégation intersyndicale nous a interpellé et a souhaité que l'on échange lors de la réunion du lundi 28 avril dernier sur les sujets suivants :

- Les motivations précises et les impacts anticipés de ces suppressions de postes ;
- Les garanties apportées aux personnels affectés directement ou indirectement ;
- Les solutions alternatives possibles ;
- La stratégie d'avenir pour le site de Malakoff ;
- Réduction de la précarité par la permanentisation de CDD réguliers ou historiques.

A la suite de cette réunion, au vu des échanges, la direction confirme, par le présent écrit, ses engagements pris devant la délégation intersyndicale :

- Publication et processus de recrutement en cours sur deux postes de chargé d'exploitation antennes au sein du secteur Diffusion ;
- Publication à venir en mai 2025 de deux postes de rédacteur reporter au sein de la Rédaction afin de renforcer en priorité les équipes Radio/Web et reportages ;
- Régularisation en cours et requalification en CDI d'un CDD rédacteur reporter ;
- Renforcement des équipes JRI avec un nouveau JRI qui a intégré les effectifs de la Rédaction à la suite de sa reconversion validée par France Télévisions depuis le lundi 21 avril 2025 ;
- Recrutement d'un rédacteur reporter Radio/Web en contrat d'alternance pour la rentrée de septembre 2025 ;
- Recrutement d'un JRI en contrat d'alternance pour la rentrée de septembre 2025 ;
- Etudier la mise en place d'une mission de responsable lumière dans le cadre de l'exploitation des décors virtuels lors de notre arrivée à MFTV.

A l'issue de ces engagements écrits, les organisations syndicales ont déposé un préavis de grève le 2 mai 2025 à partir du samedi 10 mai 2025 à 00h00 pour une durée de 24 heures avec les revendications suivantes :

- 1/ L'identification nominative des précaires historiques de l'établissement assortie d'un calendrier en vue de la régularisation de leur situation, conformément à l'engagement de Mme Gengoul lors d'un point avec les organisations syndicales le 27 mars 2025 ;
- 2/ La mise en conformité – avant le déménagement à MFTV – des contrats de travail avec l'emploi exercé par certains salariés permanents de l'établissement ;
- 3/ La présentation, lors de la réunion du CSE de Malakoff du 15 mai 2025 du projet éditorial 2025 mis à jour avec une actualisation des effectifs nécessaires à sa mise en œuvre ;
- 4/ L'ouverture d'une négociation sur la fin de la modulation et le passage aux 35 heures hebdomadaires, avec RTT et prime de modulation incluse dans le salaire pour le personnel de la fabrication.

MB

AV

DG

La direction a réuni les organisations syndicales lors d'une réunion de négociation qui s'est tenue le 7 mai 2025 à 15h30.

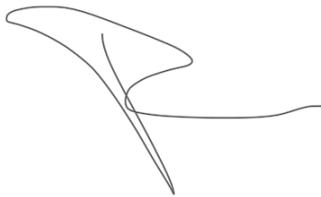
A la suite de cette réunion, au vu des échanges, les parties conviennent, par le présent écrit, des engagements suivants :

- 1/ La direction s'engage à la titularisation de Muriel Hoareau, Laurent Gyori et Yann Pottier avec un calendrier d'intégration communiqué début juin 2025.
La direction étudie la demande de diffuser une liste nominative des non permanents qui collaborent régulièrement au sein de l'établissement de Malakoff ;
- 2/ La direction s'engage sur :
 - Sophie Edouard sera reçue par la directrice du Pôle OM afin de clarifier sa situation professionnelle et son rattachement hiérarchique,
 - Olivier Dehaumont assurera une mission de responsable lumière en parallèle de ses activités de technicien d'exploitation vidéo dans le cadre de l'exploitation des décors virtuels lors de notre arrivée à MFTV le 25 juin 2025 ;
- 3/ Un point d'étape sur le déploiement progressif du projet éditorial et une présentation du planning type d'une semaine de production pour la rentrée 2025 sera réalisé lors du CSE du 15 mai 2025 ;
- 4/ La direction s'engage à ouvrir des négociations sur la fin de la modulation et l'intégration de la prime de modulation à la rentrée de septembre 2025.

Malakoff, le 7 mai 2025

Pour la CFDT : Majid BENSMAIL
Pour la CGT : Gislaine VINGOT
Pour FO : Marc PORTALIER
Pour le SNJ : Didier GIVODAN

Pour la direction
Nicole AMILCAR



Pour la CFDT, la CGT et le SNJ

Sous réserve du respect de vos engagements supplémentaires du 8 mai 2025, 21h50 :

- Porter une attention particulière sur le suivi des collaborateurs non-permanents après notre arrivée dans MFTV
- Etudier les cas individuels des collaborateurs que vous souhaitez nous soumettre, selon leurs souhaits et les besoins de l'entreprise.

Pour la CFDT, Majid Bensmail

Pour la CGT, Ghislaine Vingot

Pour le SNJ, Didier Givodan

